



**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**FIXE** pour l'année 2023, la liste des mandats, des fonctions et des missions, ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile à :

- ❖ Monsieur le Maire
- ❖ Madame la Directrice des services,
- ❖ Monsieur le Directeur des services techniques,
- ❖ Aux agents d'astreinte,
- ❖ À titre exceptionnel, aux agents ou élus en missions ponctuelles

**ADOpte** le règlement annexé pour l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 février 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*  
*Certification exécutoire le*  
*Date d'affichage le*  
*Conseil municipal du 9 février 2023*

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

